

	RÈGLE	PAGE
RESTAURANT DU PARLEMENT		
comité mixte.....	67(1) c)	31
SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SCIENCES		
comité permanent.....	67(1) l)	35
SÉANCES		
chaque jour, heure.....	7(1)	7
du soir, heure, procédure.....	12	9
SÉLECTION, COMITÉ DE		
nomination.....	66(1)	31
sénateurs membres pour la durée de la session.....	66(2)	31
SÉNATEURS		
comportement		
dans Chambre.....	16	9
lors de l'ajournement.....	14	9
occasion de parler avant réplique définitive.....	30	13
offensés ou injuriés, réparation.....	39	17
organes de diffusion, plaintes contre.....	34	15
paroles répréhensibles		
justifications, rétractation, excuses non offertes.....	40(2)	17
notées par écrit.....	40(1)	17
période des questions.....	20	11
prenant la parole		
deux fois, avec permission.....	28	13
deux ou trois.....	26	13
droits.....	27	13
façon.....	25	13
présence au Sénat, vacance de siège.....	113	53
présence devant Chambre des Communes		
obtention de permission.....	104(1)	53
permission accordée.....	104(2)	53
sans permission, sanction.....	104(3)	53
priviège, question de.....	33	15
propos cinglants, personnels, interdits.....	38	17
qualités requises, Déclaration des.....	114	55
querelle entre, intervention.....	41	17
question en discussion, lecture pendant débat.....	35	15
question préalable		
ne peuvent proposer ou appuyer.....	36(3)	15
peuvent reprendre parole.....	36(3)	15
rappel à l'ordre.....	37	17
refus de voter.....	49(1)c)	23
SERVITEURS DU SÉNAT		
présence devant Chambre des Communes		
permission accordée, doit se rendre.....	104(2)	53
permission de comparaître.....	104(1)	53
sans permission, sanction.....	104(3)	53